



Retour en terre Mapuche

Una película de Stéphane Goxe, Christophe Coello

Collège - Lycée



Dossier d'accompagnement

Fiche technique

Titre du film : "Retour en terre Mapuche"

Année de production : 2010

Pays de tournage : Chili / France

Durée : 81mn

Langue des dialogues : Espagnol, Français

Langue des sous-titres : Français

Réalisateurs : Christophe Coello & Stéphane Goxe

Nationalité : française pour Goxe / française et chilienne pour Coello

Synopsis

Dix ans après avoir tourné dans le sud du Chili un documentaire sur la résistance des communautés indigènes mapuches, les réalisateurs sont repartis à la rencontre des protagonistes de leur premier film. Harcelés par la police, persécutés par la justice ou longuement emprisonnés, ces femmes et ces hommes sont engagés dans une bataille décisive contre les multinationales du bois, énergétiques ou minières implantées au coeur de leur territoire. Les indiens Mapuche réclament leurs terres et le droit de vivre comme ils l'entendent, les multinationales bénéficient du droit d'exploiter toujours plus les sols, sous-sols, mer, rivières... En s'arrêtant sur la trajectoire de ces personnages, "Retour en terre Mapuche" propose à la fois un témoignage sur l'engagement et d'une certaine manière un éclairage sur la fabrication éditoriale et judiciaire d'une figure très contemporaine : celle de l'ennemi intérieur, qualifié au besoin de terroriste dès lors qu'il s'oppose à la «raison» économique et aux intérêts des grandes compagnies privées.

Bio/filmographie des réalisateurs

Stéphane Goxe et Christophe Coello réalisent ensemble des documentaires depuis une quinzaine d'années. Ils ont à travers leurs films témoigné de diverses situations de résistance en Amérique du sud, oubliées ou ignorées des mass médias ("Chili, dans l'ombre du jaguar", "Tu n'es pas mort avec toi", "Mari Chi Weu").

Plus récemment, ils ont entrepris avec Pierre Carles un chantier critique autour de la question du travail. Ensemble, ils ont notamment réalisé les documentaires "Attention Danger Travail" et "Volem rien foutre al país".

Diffusions, festivals, prix

Ce film, dont la version actuelle n'est pas définitive, a connu sa première diffusion publique au Festival de cinéma de Douarnenez, le 27 août 2010.

Chronologie

1541 : arrivée des Espagnols au Chili.

1er janvier 1554 : haut fait du chef mapuche Lautaro, mythique s'il en fut, qui défait les troupes espagnoles et fait prisonnier Valdivia, l'un des plus grands chefs militaires espagnols.

6 janvier 1641 : Parlement et Traité de Quilin (à 20 km de Temuco).

Reconnaissance du fleuve Bio Bio comme frontière et de l'autonomie du peuple mapuche.

13 février 1726 : Second Parlement et Traité de Negrete. Confirmation du Bio Bio comme frontière. Accords commerciaux. Les Mapuches s'engagent à être « les ennemis des ennemis du roi d'Espagne ». Engagement qui sera lourd de conséquences lors de la lutte des « Criollos ».

1818 : indépendance du Chili. Le nouvel État accepte que les Mapuches restent souverains sur leur territoire.

1868-1881 : « Pacification de l'Araucanie », en fait une véritable guerre d'extermination et de dépossession menée avec une sauvagerie inouïe contre le peuple mapuche. Des dizaines de milliers de Mapuches sont massacrés, leur bétail est abattu, leurs communautés incendiées... Le peuple mapuche est désormais, à partir de 1881, confiné dans des « réductions », qui permettent à peine l'autosubsistance... La superficie de leurs terres passe de 11 millions à 500 000 hectares...

1970-1973 : le gouvernement d'unité populaire de Salvador Allende restitue aux Mapuches environ 15 000 hectares, mais les considère seulement comme « citoyens chiliens », et non comme Mapuches ayant leur identité, leur culture, leur langue, et ayant vocation à devenir autonomes.

1973-1989 : longue période de dictature d'Augusto Pinochet, durant laquelle les Mapuches eurent beaucoup à souffrir (restitution des terres données par Salvador Allende à de gros propriétaires, massacres, disparitions...).

Loi du 22 mars 1979, dite de « dissolution des communautés » : la propriété collective des terres est supprimée.

En 1978, Pinochet décide de subventionner les entreprises forestières qui planteraient au sud du Chili pins et eucalyptus en vue d'une exportation massive et rentable de bois, de pâte à papier..., quitte à raser les forêts natives pour leur substituer des « forêts à bois ».

1989 : transition vers la démocratie, avec l'élection de Patricio Aylwin comme nouveau Président. Mais la situation des Mapuches ne change guère...

1992-93 : l'État chilien proclame en 1993 « La loi indigène » (« *Ley indigena* ») qui ne débouche sur aucune mesure concrète, même si elle reconnaît une « dette historique » envers les Mapuches. Pas de reconnaissance des Mapuches comme peuple. Face à l'inertie de l'État chilien "démocratique", les Mapuches lancent des actions « d'occupations de terres », qui sont suivies d'une répression impitoyable. De nombreux leaders (« *longkos* ») mapuches sont emprisonnés...

1994-2009 : La loi « anti-terroriste » adoptée par Pinochet en 1978 est de plus en plus appliquée aux Mapuches qui résistent aux expulsions de terres ou qui essaient de récupérer les terres volées. Face à la politique forestière de l'État chilien, politique qui entraîne une expropriation continue des communautés mapuches de leurs terres et de leurs forêts, les Indiens mapuches résistent. Ils s'organisent autour de divers mouvements, dont le plus radical est la *Coordinadora Arauco-Malleco*, qui revendique la récupération des terres volées, la reconnaissance des Mapuches comme peuple, un territoire autonome... Marches, rassemblements, occupations de terres...

Octobre 2007 : Patricia Troncoso, militante mapuche, entreprend une grève de la faim... qui durera jusqu'au 10 janvier 2008. Trois jeunes Mapuches ont été tués par les Carabiniers : Alex Lemun (17 ans) en 2002, Matias Catrileo (22 ans) en 2008, Jaime Mendoza Collin (24 ans) le 12 août 2009...

Exode vers les villes : suite à ce processus continu d'expulsion, 65% des Mapuches vivent désormais dans les villes, à Santiago, Concepcion, Temuco..., les communautés rurales d'origine, de plus en plus restreintes, ne pouvant plus nourrir la population mapuche. En ville, ils occupent les emplois les plus précaires et se « chilianisent », oubliant leurs racines, même si depuis les années 1990 on voit surgir des centres culturels mapuches et de nouveaux liens de solidarité entre les Mapuches des communautés rurales et ceux des zones urbaines.

Benetton et les Indiens mapuches d'Argentine

Les luttes des Mapuches du Chili ne doivent pas faire oublier celles de leurs frères mapuches d'Argentine (environ 200 000), en particulier ceux de la région d'Esquel (Patagonie) qui ont en face d'eux Benetton, lequel est le plus grand propriétaire terrien d'Argentine avec environ 900 000 hectares s'étendant sur les provinces de Neuquem, Rio Negro, Chubut et Santa Cruz. Début mai 2003, a été créée dans cette région d'Esquel *Minera Sud Argentina S.A.*, une entreprise de prospection aurifère, entreprise propriété de Benetton qui a entraîné entre autre l'expropriation d'un couple mapuche Curinano-Nahuelquir (500 hectares) et suscité, au-delà des démêlés judiciaires à rebondissements, une mobilisation étonnante des Indiens mapuches. Lors d'un plébiscite, ceux-ci ont repoussé dans une très forte proportion (85%) cette exploitation aurifère. La raison principale, outre l'expropriation : le procédé d'extraction utilise le cyanure qui risquait de polluer gravement les cours d'eau et la végétation. En contrepartie de cette exploitation minière Benetton a proposé au couple mapuche un terrain de 2 500 hectares... proposition refusée. La mine a été ouverte dans un contexte d'hostilité générale... A noter par ailleurs qu'une communauté mapuche s'est établie sur une propriété de Benetton et qu'une autre a réussi à faire entendre ses droits à la terre et gère aujourd'hui le premier centre de ski indigène d'Amérique Latine... Avec la restitution de leurs terres, les Mapuches d'Argentine, avec leurs frères indigènes, notamment les Quechuas du nord du pays, demandent un État plurinational.

© *Ritimo, Ciip, septembre 2009*

http://www.ritimo.org/dossiers_thematiques/droits_humains/amerindiens/amerindiens_mapuches.html

Articles

Résistances et intégration

Opposition pacifique des Mapuches chiliens

Les gouvernements démocratiques qui ont suivi la dictature de M. Augusto Pinochet ont paradoxalement utilisé son héritage militaro-judiciaire à l'encontre des Mapuches.

Par Alain Devalpo

La nuit va recouvrir les collines de la communauté de Chekenko, semées de pins et d'eucalyptus à perte de vue. Le froid pince et des feux flambent déjà. La *machi* (chamane), qui se reposait sous un abri, se saisit de son *kultrun* (1). C'est le début du *guillatun*, la cérémonie traditionnelle du peuple mapuche. Un *guillatun* particulier qui, ce 6 novembre 2005, honore la mémoire d'Alex Lemun, un indigène de 17 ans, tué en 2002 par un *carabinero* (policier). A l'invitation de sa famille, certains sont venus de la capitale, Santiago, 700 kilomètres plus au nord. D'autres ont pris le risque de quitter leur clandestinité. Une dizaine de dirigeants des communautés voisines sont absents, et pour cause : ils purgent des peines de prison allant jusqu'à dix ans.

Les ombres se regroupent autour du *réwé* qui trône au milieu du champ : un tronc d'arbre sculpté en forme d'escalier pointé vers la voûte céleste. Elles saluent les quatre points cardinaux puis amorcent un *purun*, une danse circulaire. Guidé par la *machi*, le chant du peuple mapuche s'élève vers les esprits. Un chant que les autorités chiliennes veulent bâillonner...

« *Quinze ans après la dictature, notre pays, dont la démocratie est présentée comme exemplaire, n'a pas un cadre juridique adéquat pour protéger les peuples indigènes* », dénonce l'Observatoire (chilien) des droits des peuples indigènes (ODPI) (2). La Constitution ne reconnaît pas le visage pluriethnique de ce pays, qui reste l'un des rares du continent à ne pas avoir ratifié le traité international sur les droits des peuples indigènes – la convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Huit peuples autochtones sont présents sur le territoire chilien (3). Une étude contestée, datant de l'an 2000, évalue la présence indigène à 700 000 personnes (4,5 % des 15 millions d'habitants) (4), dont 85 % sont des « gens de la terre », traduction littérale de « mapu-che » ; une importante minorité, dont l'habitat traditionnel est situé au sud du fleuve Bío Bío (5), une région que les conquistadores baptisèrent Araucanie lorsqu'ils y parvinrent.

Malgré une farouche résistance face aux Espagnols puis à l'Etat chilien, les Mapuches capitulent en 1883, après la « guerre de pacification ». Selon les titres de propriété qui leur sont remis – les *titulos de merced* –, leur territoire est réduit à 500 000 hectares (ils en possédaient auparavant 10 millions).

Parallèlement, le pouvoir de Santiago, dont la devise devient (et reste) « Par la raison ou par la force », envoie des colons. « *Mes aïeux arrivèrent ici en 1906, invités par le gouvernement, qui leur donna du terrain, 200 planches, une caisse de clous et une paire de bœufs* », raconte M. Jorge Luchsinger (6).

D'ascendance allemande, M. Luchsinger est aujourd'hui le plus riche propriétaire de la IXe région (7).

Invasion des entreprises forestières

C'est dans l'ombre que les Mapuches ont traversé le XXe siècle. Parqués, appauvris, ils cessent d'être un peuple autonome, indépendant et souverain pour devenir une minorité ethnique opprimée. Une embellie a lieu au début des années 1970 avec la réforme agraire instaurée par l'Unité populaire de Salvador Allende. Mais la dictature du général Pinochet (1973-1989) réactive la « folie assimilatrice ». En gagnant les faveurs de quelques *lonkos* (dirigeants mapuches), M. Pinochet instaure une politique d'assistance tout en favorisant une nouvelle invasion, celle des entreprises forestières.

« C'est à cette époque que le señor Pino s'est installé », se rappelle Elvira, qui vit dans la communauté de Pascual Coña, sur les rives du lac Lleu Lleu, au sud de la ville de Cañete. « Ce winka (8) débarquait des Etats-Unis, connaissait les techniques modernes et savait s'y prendre pour tromper les gens. Il s'est approprié 70 des 120 hectares définis par nos titres de propriété et a imposé un système féodal. » Face au domaine grillagé et avec une moyenne de 3 à 5 hectares par foyer, la communauté n'arrive plus à faire face. « Je n'avais que deux bœufs, un porc et quelques moutons. Les familles ont grandi, et le terrain à partager était plus réduit que les feuilles de nos titres de propriété. »

Avec le retour de la démocratie, l'espoir qui renaît dans les communautés laisse vite place à un sentiment de trahison. Une loi indigène est ratifiée en octobre 1993 par des parlementaires dont beaucoup ont des intérêts fonciers. Elle crée la Corporation nationale de développement indigène (Conadi). « La principale entrave à l'action de la Conadi a été le manque de moyens financiers », assure un membre de la nouvelle équipe, arrivée aux commandes à la suite de divers scandales ayant touché l'institution. « Seuls 375 000 hectares ont été régularisés auprès des Mapuches. Ce sont souvent des terres de mauvaise qualité. » Chercheur en anthropologie à l'Ecole des hautes études en sciences sociales de Paris, Fabien Le Bonniec analyse : « La Conadi va se révéler une instance bureaucratique de reproduction, de domination et parfois même de négation de la culture mapuche par l'Etat et ses agents. »

Pendant ce temps, l'activité forestière galope, contrôlée à 60 % par les familles Matte et Angelini, deux des plus puissantes du pays. Les Matte possèdent deux fois plus de terres que l'ensemble des communautés. La riche forêt traditionnelle chantée par le poète Pablo Neruda, originaire de la région, fait place à la monotonie des plantations intensives de pins et d'eucalyptus destinés à la fabrication de cellulose exportée, notamment, vers le Japon. Elles occupent 2,1 millions d'hectares et, pour 2006, les prévisions sont de 2,6 millions. « Il n'y a pas de pire voisin que les "forestières", manifeste M. Aniceto Lorin, un lonko emprisonné dans la ville de Traiguén. Les puits se sont asséchés, l'air a été pollué, les animaux sont tombés malades. »

Beaucoup migrent vers les « ceintures de misère » des villes, Temuco, Concepcion, mais surtout Santiago. Aujourd'hui, la majorité des Mapuches sont urbains. Dans cet environnement, les femmes ne peuvent guère rêver à plus qu'une place de domestique. Les hommes, à condition qu'ils « chilinisent » leur nom, décrochent un emploi sous-qualifié. « La discrimination est institutionnalisée, constate Ariane Chenard, une sociologue canadienne de Santiago. La génération des grands-parents a dû cacher son identité pour s'intégrer. Mais, chez les jeunes, en réponse à la ségrégation quotidienne, un réveil se produit. Certains renouent avec leurs racines. »

C'est le cas de Simon, 25 ans, membre de l'organisation non gouvernementale Meli Wixan Mapu, qui vit dans le quartier Cerro Navia de Santiago. « Je suis mapuche depuis... dix ans, raconte-t-il. J'aime la ville, je n'ai pas l'intention d'aller vivre à la campagne. C'est un peu contradictoire mais, en revendiquant la culture de mes ancêtres et en dénonçant la situation des communautés, je me sens mapuche. »

L'heure de la reconquête sonne au début des années 1990. Retour sur les rives du lac Lleu Lleu, où se cache José. A 35 ans, ce père de deux petites filles vit dans la clandestinité, protégé par les communautés où il se déplace. « J'ai rejoint la lutte, il y a dix ans. Je suis devenu un werken, un messenger de la coordination Malauco Arauco [née en 1998]. En réponse à la surdité des autorités, nous sommes passés de la réclamation à l'action et nous avons repris des terres dont

nous possédons les titres de propriété. » José et ses compagnons se retrouvent dans la ligne de mire de la justice. L'association est déclarée dans un premier temps « illicite », puis... « terroriste » après les attentats du 11 septembre 2001. A quelques kilomètres des plages du Pacifique, les rives du lac Lleu Lleu sont l'objet de convoitises multiples. Un promoteur souhaite y construire un complexe touristique, un minerai rare vient d'y être découvert, et l'ouverture d'une mine est à l'étude. Enfin, l'entreprise forestière Mininco SA, qui, s'appuyant sur un réseau clientéliste, fait la pluie et le beau temps dans toute la région, ne cesse de s'étendre sur les territoires dont les Mapuches possèdent les titres, sans leur aval et sans indemnisation.

Situation similaire dans la communauté de Temulemu, prise en sandwich entre la Mininco et les terres de M. Juan A. Figueroa, ex-ministre d'Etat et actuel membre du Tribunal constitutionnel. En 1994, un conflit éclate, portant sur 50 hectares de terres, qui conduit deux *lonkos*, MM. Pascual Pichun et Aniceto Lorin, en prison préventive pendant plus de un an. La qualification de « terroriste » permet au procureur de faire citer des témoins anonymes, rendant difficile la défense des accusés. Pourtant, au vu de l'absence de preuves, MM. Pichun et Lorin sont innocentés.

Le verdict n'est pas du goût de M. Figueroa, qui met à profit sa charge pour obtenir un second procès. Les *lonkos* écopent alors de cinq ans et un jour de prison pour avoir écrit une lettre de menaces, ce qu'ils ont toujours nié. « *La répression est ciblée, et nous payons le fait d'être des dirigeants de communautés qui se sont révoltées* », accuse M. Pichun, aux côtés de son fils Rafael, lui aussi emprisonné.

Depuis 1997, 400 personnes ont été poursuivies. « *Cela fait deux ans que mon mari se cache* », pleure Rosa, désemparée dans sa cabane de planches mal ajustées, avec ses deux enfants en bas âge. « *La justi... [elle se reprend], l'injustice chilienne l'accuse de terrorisme. Je croyais que, pour être accusé de la sorte, il fallait avoir posé des bombes et tué des gens.* » Pour ces familles, par ailleurs harcelées par les forces de l'ordre, l'incarcération ou la clandestinité d'un proche, ce sont des bras qui manquent aux travaux de la ferme et une misère encore plus pesante. La communauté qui perd sa *machi* ou son *lonko* est tout aussi désarçonnée.

Si les *lonkos* de Traiguén, tous deux la cinquantaine, s'indignent d'être qualifiés de « terroristes », leur discours est moins radical que dans la prison de haute sécurité d'Angol, où Mme Patricia Troncoso, MM. Jaime et Patricio Marileo et M. Juan-Carlos Huenlao purgent une peine de dix ans et un jour pour « incendie terroriste ». Question de génération, pour Patricia, surnommée « La Chepa », 36 ans, ex-étudiante en théologie dont les grands-parents ont émigré à Santiago et qui est revenue vivre dans les communautés à la fin des années 1990 : « *Ce combat est politique. Son enjeu est l'existence ou la disparition du peuple mapuche.* » Avec ses compagnons, elle revendique le statut de prisonnier politique.

« *Au Chili, il n'y a plus de prisonnier politique* », martèle M. Ernesto Barros, depuis un bureau de la Moneda, le palais présidentiel où Salvador Allende est mort, en 1973. « *La loi antiterroriste promulguée en 1984 [par M. Pinochet] a été revue à deux reprises par un Parlement démocratiquement élu en 1991 et 1997, argumente ce fonctionnaire du ministère de l'intérieur. Son utilisation est légitime face à des gens qui utilisent la terreur.* »

L'avocat Pablo Ortega ne partage pas cet avis. « *Leur motivation est la reconnaissance de droits territoriaux et culturels. Ils s'opposent pacifiquement à un processus de marginalisation et à un Etat qui admet sa volonté d'assimilation*

forcée. Ce but est bien politique. » Une prise de position que l'avocat paye cher, lui qui voit sa carrière ruinée par une campagne de presse mensongère et dont le téléphone est sur écoute. Son cas n'est pas unique. Mme Myriam Reyes Garcia, qui défend « La Chepa » et ses compagnons, vient d'être accusée d'avoir remis à la presse un document confidentiel. Pour l'ODPI, il s'agit d'« un acte de persécution à l'encontre d'une avocate qui défend le respect des droits de la communauté mapuche ».

« Nous avons institué la loi indigène, réplique M. Barros. Si les Mapuches ont des revendications, qu'ils agissent sur le plan politique... » Un terrain qu'ils tentent d'occuper, mais en vain. Preuve en est la tentative de M. Aucán Huilcamán pour participer à la course à la législature suprême. A 40 ans, ce membre du Conseil de toutes les terres, une des organisations mapuches les plus importantes, a voulu profiter de la dernière campagne présidentielle pour sortir les revendications indigènes de l'ombre. Les médias, dans un premier temps, s'intéressent à l'aspect folklorique de sa candidature (son arrivée à cheval à Santiago fait la « une »), mais très vite oublie d'expliquer les raisons de son annulation.

« En tant que candidat indépendant, Huilcamán devait réunir 36 000 signatures, précise M. Lautaro Loncon, qui a participé à la campagne. Chacune devant être validée devant notaire. » Coût estimé pour cette validation, 180 000 millions de pesos (285 000 euros), une somme impossible à réunir pour le Conseil. Qui plus est, « la plupart des notaires ont refusé de jouer le jeu. Certains ont demandé à être payés d'avance, d'autres ont imposé des restrictions d'horaires. A Santiago, sur seize notaires contactés, deux ont accepté et, sur les 39 000 signatures réunies, seules 3 600 ont pu être validées ». D'où le veto de la commission électorale.

La première bataille perdue, M. Huilcamán contre-attaque. « Un précédent s'est produit en 1992, enchaîne M. Loncon. A la suite d'une erreur, les candidats de la démocratie chrétienne se sont retrouvés en position d'invalidation. Au nom de la démocratie, une procédure d'urgence au Parlement a permis de valider les candidatures. Nous avons demandé aux partis politiques de procéder à un vote similaire. » Dans le contexte préélectoral, l'idée fait son chemin. Pourtant, au final, « la loi votée nous donnait quinze jours de plus pour valider la candidature. Rien à voir avec notre demande : la possibilité qu'Aucán soit candidat sans remplir une réquisition anachronique, car il y a d'autres manières de valider des signatures que devant notaire ». La candidature est enterrée dans un silence médiatique assourdissant.

« Au Chili, pas un seul indigène ne siège au Parlement ou au Sénat, s'offusque M. Alfredo Millabur. On compte juste une centaine de conseillers municipaux et sept maires mapuches », dont lui-même, élu en 1996 et réélu depuis à la tête du village côtier de Tirua. M. Millabur est lafkenche, terme qui désigne les Mapuches installés sur les rives du Pacifique. Il partage son temps entre sa commune et le mouvement Identité lafkenche, qui tente de renverser « la relation de subordination et d'obtenir un contrôle politique et économique de notre territoire. Un maire mapuche se doit d'administrer sa commune sans oublier la lutte de son peuple ».

« Face à la mobilisation, les deux derniers gouvernements ont mélangé une politique répressive et une politique d'assistance à certaines communautés pour étouffer le mouvement. Ils ont ouvert un dialogue avec des acteurs locaux et, selon leurs propres règles, refusent de négocier avec les organes de représentation mapuche », commente M. Millabur, par ailleurs très remonté contre la privatisation rampante des espaces marins par les entreprises de pêche

et d'élevage de saumons. « *Pour garantir notre accès à la mer, nous avons écrit un projet de loi. C'est la première initiative de la sorte venant des Mapuches. Nous voulons dialoguer et convaincre.* »

Il a fallu quatre ans aux Lafkenches, conseillés par des avocats, pour rédiger leurs revendications. Un intense lobbying, une argumentation de qualité, la solidarité des communautés des VIII^e, IX^e et X^e régions et un contexte préélectoral favorable ont permis que le projet soit soumis au vote des députés le 17 novembre 2005. Pour l'occasion, 200 membres du mouvement ont parcouru 1 000 kilomètres afin d'être présents à Valparaíso, siège du Parlement. Victoire ! La loi est votée. Amertume ! Dans les secondes qui suivent, deux amendements déposés à la sauvette dénaturent le projet, alors que les représentants du peuple avaient juré ne pas toucher un mot du texte de loi. Lors du dernier débat électoral, l'ODPI a questionné chaque candidat sur ses projets en matière indigène. Seul M. Joaquín Lavín (éliminé au premier tour) a daigné répondre brièvement au questionnaire. Mais, lorsque le président Ricardo Lagos, le 10 janvier, dans une manœuvre électoraliste de dernière minute, a proposé une réforme accélérée de la Constitution pour reconnaître les Mapuches en tant que « peuple », la droite a immédiatement refusé.

Pour « La Chepa », l'affaire est entendue : « *Les Mapuches pourront manifester mille fois, c'est une cause perdue. Plus de paroles, des actes !* » Les résultats obtenus lors des reprises de terres par la force lui donnent raison. A Pascual Coña, dans les prés qu'ils ont réoccupés, les animaux paissent au milieu des ruines des deux haciendas de l'ancien propriétaire. Aujourd'hui, avec huit vaches, huit porcs, dix poules, vingt moutons, Elvira se sent plus à l'aise. « *Quand je vois que le sort des peñis (9) s'améliore enfin, je ne regrette rien* », revendique José, qui assure qu'au total 320 hectares ont été récupérés.

Un « socialisme pragmatique »

« *Le mouvement mapuche s'est illustré comme étant l'un des rares acteurs politiques dénonçant les problèmes de démocratie et de citoyenneté persistant dans le Chili d'aujourd'hui* », remarque Fabien Le Bonniec. Alors, pourquoi des démocrates comme M. Ricardo Lagos criminalisent-ils ces revendications ? C'est que, soulignent de nombreux interlocuteurs, « *le monde politique est prisonnier d'un système économique mis en place sous la dictature* ». Quitte à piétiner les droits indigènes, le gouvernement au « socialisme pragmatique », qui s'enorgueillit d'être un modèle de développement, ne veut pas affoler des indices de croissance se portant bien.

Les exportations de bois représentent, après le cuivre, la deuxième source de revenus du pays. En revendiquant des droits, les Mapuches sont des « empêcheurs d'investir en rond ». Ils menacent une économie qui repose sur une exploitation effrénée des ressources naturelles : bois, mines ou poisson (10) (le Chili est en passe de devenir le premier producteur mondial de saumons d'élevage).

Si les « terroristes » mapuches n'ont encore causé la mort de personne, la réciproque n'est pas vraie. Mais « *le policier qui a tué mon fils a été acquitté par la justice militaire. Il est toujours carabinero* », dénonce Mme Lemun, avant de lever le camp, le *guillatun* terminé. Impunité ? Pas seulement ! Le général José Bernales dirigeait la police de la IX^e région lors du drame. Début novembre, le président Lagos l'a nommé à la tête de la police chilienne.

Cela contraste avec la situation des prisonniers mapuches, qui n'ont aucune clémence à attendre du rouleau compresseur judiciaire. A Traiguén, les *lonkos*,

quand ils ont purgé plus de la moitié de leur peine, peuvent théoriquement bénéficier de mesures d'allégement : réduction de peine ou possibilité de sortir le dimanche. « *Toutes nos demandes ont été refusées* », se lamente M. Pichun. A Angol, on tente malgré tout d'envisager l'avenir. « *Dix ans de prison, cela me fait peur* », avoue « La Chepa ». « *Je perds tout espoir d'avoir un enfant. C'est la force de me battre pour le respect des droits de l'homme qui m'aide.* » Sous la pression des organisations internationales de défense des droits humains, les autorités chiliennes ont rectifié le tir sans perdre de vue leur objectif. « *Au terme "terroriste" se substitue celui de "délinquant commun"*, remarque Fabien Le Bonniec. *La justice, niant leur lutte politique, considère désormais les Mapuches comme des délinquants qui s'attaquent à la propriété privée.* » Sensibiliser l'opinion internationale va devenir plus délicat, alors que depuis 2003 le mouvement mapuche marque le pas. Pour José, il faut « *replanter la lutte* ». « *Dix fois nous vaincrons !* »

Alain Devalpo.

Journaliste.

(1) Tambour.

(2) <http://www.observatorio.cl>

(3) Atacameño, Aymara, Colla, Kawaskar, Mapuches, Quechua, Rapa Nui, Yagan.

(4) Une étude de 1992 recensait plus de 1 million d'indigènes.

(5) Environ 60 000 Mapuches vivent du côté argentin de la cordillère des Andes.

(6) Dans *El Despojo*, film de Dauno Tótoro, Ceibo Producciones, Santiago.

(7) Le Chili, qui s'étend sur 4 000 km du nord au sud, est divisé en douze régions, plus la zone de la capitale.

(8) Terme désignant les non-Mapuches en mapudugun, le langage mapuche.

(9) « Frères » en mapudugun.

(10) Une famille comme celle des Angelini a des intérêts dans tous ces domaines.

<http://www.monde-diplomatique.fr/2006/02/DEVALPO/13171>

La lutte des Amérindiens pour la récupération de leurs terres

Les résistances indiennes

Il y a de nombreux signes d'un renouveau indien. Un signe d'abord démographique : alors que vers les années 1650-1700 on pouvait craindre une disparition pure et simple des peuples amérindiens, l'impensable se produisit à partir de la moitié du XVIII^e siècle, à savoir un sursaut démographique spectaculaire, au point qu'actuellement, en ce qui concerne tout au moins l'Amérique « Latine », la population amérindienne a retrouvé sa population initiale de 50 millions d'êtres humains. Un sursaut qui traduit ce qu'on a appelé la « résistance indienne silencieuse » à l'entreprise systématique de déculturation et d'acculturation forcées visant à les hispaniser et les christianiser. Les Amérindiens résistèrent très vite aux empiètements, vols de terres, exactions, crimes des envahisseurs, avec leurs moyens souvent dérisoires. Citons, entre autres : la grande rébellion, de 1780 à 1782, qui secoua le sud du Pérou et la Bolivie, sous la direction de Tupac Amaru, puis de Pedro Vilca Apaza et de Tupas Katari, qui fut sur le point de libérer cette région du joug espagnol ;

les soulèvements des Mayas au Chiapas, au Mexique, dès l'arrivée des Espagnols en 1532 et 1533 ; au Guatemala, se déclenchèrent de nombreuses révoltes tout le XIX^e siècle ; la Bolivie vivra, de 1868 à 1900, une longue guérilla indienne. Au Chili, les Mapuches réussirent à contenir victorieusement – une exception !- les conquistadores espagnols à la hauteur de Concepcion et du fleuve Bio Bio, arrachant par des traités une autonomie territoriale. Et comment ne pas citer le grand soulèvement (*levantamiento*) des Indiens d'Équateur au cours duquel des centaines de milliers d'indigènes, appartenant à toutes les ethnies, défilèrent calmement les 4 et 5 juin 1990 dans toutes les villes du pays. Ou encore la fameuse révolte des Indiens du Chiapas, un certain 1er janvier 1994, sous l'impulsion du sous-commandant Marcos : un véritable coup de tonnerre... Chaque fois, la première revendication, vitale est celle liée à la restitution des terres volées.

L'élection d'Evo Morales, d'origine indienne, à la présidence de la Bolivie en janvier 2006, est comme le symbole de toutes ces résistances mais aussi de la reconnaissance du monde indien. Cette élection a rendu possible une redistribution des terres, mais elle a aussi exacerbé un racisme profond (septembre 2008 : sept agriculteurs indiens ont été assassinés). Un moment fort s'il en est un : le Forum social mondial de Bélem de janvier 2009, au cours duquel plus de 2 000 Indiens présents ont dénoncé les graves discriminations dont ils sont victimes, les graves menaces que font peser les entreprises nationales et multinationales sur leurs terres, leur santé...

Au-delà de ces multiples révoltes, ne pas oublier le mouvement tranquille de « ré-indianisation » : renouvellement des fêtes traditionnelles, par exemple celles du Nouvel an aztèque et du Nouvel An maya, la remise en valeur des médecines ancestrales, le surgissement des centres culturels indigènes à Mexico, à la Paz, à Quito, à Santiago du Chili... Avec l'affirmation sous-jacente et de plus en plus explicite, décomplexée : nous sommes les premiers habitants de l'Amérique, nous sommes toujours là. Et ce terme d'Amérique, les Amérindiens le récuse, préférant depuis quelque temps celui de *Abya Yala*, « Notre Terre ».

La situation actuelle

Incontestablement les Amérindiens restent parmi les plus pauvres du continent américain. Selon le rapport de la Banque mondiale 1994-2004, dans quatre des cinq pays concernés par l'étude, dans cette période, « *la proportion de la population indigène soumise à la pauvreté n'a presque pas diminué* ». Les indicateurs de santé, d'éducation, de travail des enfants ne sont guère optimistes. Par ailleurs, les Indiens, parce qu'ils sont paysans, ruraux, pauvres, ont été les principales victimes des guerres civiles qui ont éclaté ces dernières décennies, comme au Guatemala (150 000 morts et 50 000 disparus). En effet, au Guatemala, les populations indiennes ont été victimes de véritables massacres durant la « sale guerre » (années 1970-1990). Les peuples indiens sont des peuples fragiles, premières victimes de la mondialisation et de l'exploitation minière et pétrolière des multinationales. Exemple significatif : au Pérou, les Indiens d'Amazonie ont manifesté deux mois durant, en 2009, contre les compagnies d'exploitation pétrolière et gazière [franco-britannique, brésilienne, argentine] qui polluent gravement et détruisent littéralement leurs forêts et leur environnement naturel. Les Indiens ont bloqué les routes et les rivières... Des affrontements avec l'armée et la police ont provoqué une cinquantaine de morts... Un exemple parmi beaucoup d'autres. [Communiqué de Survival International du 8.06.2009].

Et les femmes indiennes ?

Le statut des femmes indiennes au sein des communautés et des luttes des peuples amérindiens est rarement abordé. A signaler le chapitre relativement approfondi « *Égales et différentes* » consacré par Yvon Le Bot dans son ouvrage « *La grande révolte indienne* », Robert Laffont, 2009. Double constat : d'une part, il est incontestable qu'au sein des communautés et des organisations indiennes les femmes sont encore souvent perçues et définies avant tout comme gardiennes de la tradition, éducatrices des enfants, chargées des tâches domestiques... Comme dans la plupart des sociétés... Mais d'autre part les femmes indiennes sont de plus en plus présentes dans les luttes sociales, pour la terre, les droits à l'éducation, à la santé, à l'alimentation. Et il faut souligner le rôle et le témoignage essentiels des grandes figures féminines comme Rigoberta Menchu, représentante du peuple maya du Guatemala et prix Nobel de la Paix (1992), ou encore Ana Maria et Ramona, figures emblématiques du mouvement zapatiste. Et tant d'autres femmes indiennes au Chili, en Bolivie, au Pérou... Une évidence : les femmes indiennes sont de plus en plus actrices dans la « recomposition » des sociétés indiennes et des luttes pour la reconnaissance des droits économiques, sociaux, culturels...

© Ritimo, Ciip, septembre 2009

http://www.ritimo.org/dossiers_thematiques/droits_humains/amerindiens/amerindiens_resistances.html

Voir autres articles et livres

http://www.ritimo.org/dossiers_thematiques/droits_humains/amerindiens/amerindiens_biblio.html

Internet

Azkintuwe (espagnol)

Agence d'information du pays Mapuche : reportages, revue AZDomingo en ligne
www.azkintuwe.org/

Mapuexpress - Informativo Mapuche (espagnol, anglais)

Portail d'information mapuche. Nombreux liens.
www.mapuexpress.net

Dans la peau d'un papou : Les Mapuche expliqués aux enfants

Sur le site de Survival pour les jeunes
<http://danslapeaudunpapou...>

Autres films

Mari chi weu : dix fois nous vaincrons !

GOXE, Stéphane; COELLO, Christophe (FRANCE). K FILMS VIDEO (FRANCE), Dif. K FILMS VIDEO. 2001, 62 mn. Couleur, SECAM, VHS, DOCUMENTAIRE - TOUT PUBLIC

Dépossédés de leurs terres, les communautés mapuches ont traversé le XXème siècle réduites à la pauvreté et prisonnières d'une discrimination historique. Aujourd'hui, une nouvelle génération d'indigènes mène un combat direct et frontal contre les multinationales forestières, propriétaires dans le sud du pays d'immenses territoires convertis en plantations et revendiqués par les Mapuches. (Résumé de l'éditeur).

El despojo mapuche

TOTORO, Dauno; CORREA, Martin. CEIBO PRODUCCIONES (CHILI). 2004/04, 72 mn. Couleur, DVD, DOCUMENTAIRE - COLLEGE; LYCEE; ADULTE; TOUT PUBLIC
1er prix du 7e festival international Cinéma et vidéo des Peuples indigènes - Santiago du Chili (2004).

Le territoire mapuche, l'Araucanie, qui s'étendait sur une partie non négligeable du Chili actuel et se prolongeait en Argentine, était autonome pendant toute la période coloniale. L'État chilien, a entamé dès 1860 une occupation territoriale et militaire, rattachant ce territoire au Chili et réduisant le territoire mapuche à 5 pour cent de son territoire originel. Tentatives d'acculturation, racisme, réforme agraire... ponctuent l'histoire de ce peuple qui se bat pour récupérer ses terres. Aujourd'hui, alors que l'exploitation forestière à outrance pour le commerce de la cellulose est imposée de force, les communautés mapuche cultivent et occupent les terres ; malgré la répression et les prisonniers politiques, se développe un mouvement de lutte pour l'autonomie du peuple mapuche.

Mapuche : gens de la terre

LABROUSSE, Alain (FRANCE). FPH Fondation Charles Léopold Mayer (FRANCE), 24 mn. Couleur, SECAM, VHS, DOCUMENTAIRE - TOUT PUBLIC

Cette cassette montre les conditions de vie, la culture et les moeurs des indiens Mapuche du Chili. Il montre aussi la répression qu'ils subissent de l'Etat chilien et l'inégalité sociale dont ils sont victimes.

Informaciones en español

Carta de las organizaciones Mapuche a las organizaciones no-gubernamentales que firmaron un acuerdo con las empresas Arauco y CMPC/Mininco.

DE: COORDINACION DE ORGANIZACIONES E IDENTIDADES TERRITORIALES MAPUCHE.

A: AMERICAN LANDS.

C.C: FORESTETHICS – GREENPEACE – DEFENSORES DEL BOSQUE – TERRAM – INSTITUTO ECOLOGÍA POLITICA

Ver:

<http://www.wrm.org.uy/paises/Chile/articulo3.html>

Artículo de prensa

Chile: La criminalización del conflicto mapuche

Fernando de la Cuadra, 2010-08-23

La huelga de hambre iniciada por un grupo de 31 presos políticos mapuches en diversas cárceles de Chile ya completó los 40 días y las autoridades chilenas todavía no han dado ninguna respuesta a un conjunto de reivindicaciones que han levantado los huelguistas y las organizaciones del pueblo Mapuche. Las demandas que ellos plantean a la autoridad son justas y legítimas:

1. Por el derecho a un debido proceso o juicio justo sin los montajes político-judiciales actuales y el uso de violencia institucionalizada que incluye la tortura;
2. Por el fin de la ley Antiterrorista, hecha durante la dictadura, y cuya aplicación a la causa Mapuche permite todo tipo de acciones ilegítimas condenadas por las Naciones Unidas. Su uso es facilitado por la criminalización de las luchas legítimas del pueblo Mapuche;
3. Por el fin de la Justicia Militar que promueve la impunidad a los crímenes del Estado desde los tiempos de la dictadura y que ahora acentúa su guerra contra el pueblo Mapuche. Fin del uso de procesos civiles y militares a un mismo preso;
4. Por la libertad de todos los presos políticos Mapuche encarcelados; y
5. Por la desmilitarización de las zonas Mapuche donde las comunidades reivindican sus derechos políticos y territoriales.

Esta Ley Antiterrorista prevé la aplicación preventiva por hasta dos años de un sospechoso, así como impide a los abogados de defensa acceder a la investigación o interrogar a testigos cuya identidad es mantenida en secreto. Es decir, con la criminalización de la causa Mapuche, el Estado chileno ha transformado la solución institucional y democrática del conflicto, en una cuestión estrictamente judicial, cuya consecuencia más directa ha sido la estigmatización de los mapuches como un pueblo violento.

Por su parte, la prensa escrita y audiovisual ha ignorado esta huelga de hambre, centrandose en el drama que afecta a 33 mineros sepultados hace más de dos semanas en la mina San José, al Norte del país. Excepto por

unos pocos medios de comunicación, se ha impuesto un vergonzoso manto de silencio e indiferencia sobre esta otra tragedia que asola a Chile. Según las últimas informaciones difundidas por los familiares de los huelguistas, la salud de la mayoría de ellos se encuentra resentida después de casi mes y medio sin ingerir alimentos. Frente a la perseverante lucha de los mapuches por conquistar sus derechos, el mutismo del gobierno torna aún más ilegítima la aplicación de una Ley Antiterrorista que ha sido condenada por Naciones Unidas y por organismos internacionales de Derechos Humanos.

El estallido contemporáneo del "conflicto Mapuche"

La expresión contemporánea del conflicto entre los Mapuche y el gobierno, las empresas forestales y de energía (embalses), se instaló a fines de 1997 (1 de diciembre), fecha en la cual fueron incendiados tres camiones cargados con madera que salían de un terreno en litigio entre una empresa forestal (Forestal Arauco) y las comunidades de la zona de Lumaco, Novena Región. La población Mapuche de ese sector argumentaba su pretensión de recuperar los terrenos en manos de la forestal apelando a sus derechos ancestrales. Desde esa ocasión y hasta la fecha, la Intendencia de la Región de la Araucanía ha interpuesto diversos recursos en la Corte de Apelaciones de Temuco para que se aplicara la Ley de Seguridad Interior del Estado y actualmente la Ley Antiterrorista, una de las más nefastas herencias del régimen dictatorial. Desde ese periodo, el gobierno viene advirtiendo que sancionará "con el mayor rigor de la ley" a aquellos grupos que insistan en desacatar el Estado de derecho y algunos de sus representantes vienen realizando, desde hace ya un tiempo, fuertes denuncias contra las acciones "perpetradas" por los comuneros.

A partir de esa fecha son innumerables las ocupaciones, los actos de protesta y acciones de descontento que se han producido en diversas localidades del Sur del país, algunas de las cuales adquirieron inusitada violencia por parte de los grupos en conflicto: por un lado, las comunidades Mapuches, organizaciones ecologistas e indigenistas, y por el otro, las fuerzas policiales "del orden" y guardias de seguridad contratados por las empresas.[1] En la Región de la Araucanía se desarrolla, por lo tanto, desde hace varios años este conflicto entre las comunidades Mapuche que reclaman tierras "ancestrales" y las empresas agrícolas y forestales que actualmente poseen los derechos de propiedad sobre dichas tierras.

Algunos de estos enfrentamientos han cobrado la vida de jóvenes integrantes del movimiento Mapuche. Los hechos han demostrado que quienes han perdido la vida o los que han sido agredidos en su gran mayoría son integrantes de esta etnia.[2] La tensión generada por estos asesinatos y por otros gestos de violencia policial, llevó al gobierno a declarar la Ley Antiterrorista para juzgar las acciones emprendidas por las organizaciones Mapuches responsabilizadas por los ataques a empresas y explotaciones aledañas a sus comunidades. La aplicación de dicha Ley ha sido criticada por diversos abogados y especialistas, que la consideran una aberración jurídica en la medida que atribuye como causal de un acto terrorista a cualquier persona que proceda a "colocar, lanzar o disparar bombas o artefactos explosivos o incendiarios de cualquier tipo, que afecten o puedan afectar la integridad física de personas o causar daño." Con esta definición ambigua y sumamente vaga puede ser encausado como acto terrorista cualquier actividad promovida por grupos anti-sistémicos o movimientos sociales

que, por ejemplo, puedan hacer uso de barricadas o lanzar bombas molotov en una manifestación.

Indiscutiblemente la violencia represiva desplegada por el Estado chileno va de la mano con la mencionada estigmatización del pueblo Mapuche, que en muchas ocasiones es definido como violento y sin ninguna capacidad de diálogo, demasiado obcecado por recuperar su patrimonio. Efectivamente, en muchas oportunidades los Mapuches han reaccionado de manera violenta a la instalación de empresas forestales o proyectos hidroeléctricos en su territorio, pero ello ha sido provocado también porque no han sido consultados previamente respecto a estos emprendimientos, excluyéndolos de cualquier debate bajo el pretexto (y el prejuicio) de que estas comunidades son por esencia contrarias al progreso económico. La pregunta en este caso es precisamente de que tipo de progreso estamos hablando o hasta donde dicho progreso afecta los ecosistemas naturales dejando una "huella ecológica" de gran impacto, difícil de ser contornada por simples medidas paliativas. Las comunidades Mapuches también están concientes que muchos proyectos realizados en ecosistemas naturales poseen externalidades ambientales negativas, las que finalmente afectaran directamente la propia supervivencia y sustentabilidad de esas comunidades. Como bien nos recuerda Gonzalo Rovira en su artículo, "Patrimonio natural y políticas públicas", el llamado progreso con su uso creciente y dramático de recursos naturales, tiende a expandir la frontera, aumentando la proporción de zonas intervenidas, para satisfacer así una creciente demanda por bienes y servicios.

A ello se suma una concepción más generalizada del Estado, que se encuentra asociada a la criminalización de la protesta social. Las manifestaciones de las organizaciones y las comunidades muchas veces son tratadas como un tema policial y de seguridad interior, lo cual termina justificando el uso excesivo de la fuerza represiva y la aplicación de la ley antiterrorista a acciones de propaganda que buscan llamar la atención de esas mismas instituciones. Según un reciente informe del Relator Especial de Naciones Unidas sobre los Derechos y Libertades Fundamentales de los Pueblos Originarios, James Anaya, el Estado chileno debe terminar con el uso de la fuerza para pasar a construir confianza y espacios de mayor participación en las negociaciones para responder a las diversas demandas de este pueblo, desde la restitución de tierras ancestrales hasta aspectos de acercamiento intercultural, que incorpore la noción de diferencia a partir de la educación básica: "El mayor desafío que tiene Chile es transversal. Necesita construir confianza, necesita que los indígenas recuperen la confianza perdida a causa de años de historia...".

En este sentido, la estrategia del gobierno socialista de Michelle Bachelet también fue muy contradictoria. Por una parte, las autoridades habían confirmado el Convenio 169 de la OIT (Organización Internacional del Trabajo) que consagra los derechos de los pueblos originarios, y que, por ejemplo, obliga a los Estados ratificantes a hacer una consulta previa antes de desarrollar cualquier proyecto o emprendimiento en territorio indígena. Por otra parte, el gobierno intentó focalizar e incluso transferir el conflicto a determinadas comunidades, que aparecían como el centro neurálgico de las disputas por tierra, siendo que el problema tenía una magnitud bastante mayor y más compleja. Las acciones represivas típicas durante la administración de Bachelet solamente escondieron la raíz del conflicto, que si bien posee un componente tangible de

demanda por la tierra, también supone construir una política indígena global que pasa por cuestiones de identidad, nacionalidad y autonomía.

Desde la asunción del gobierno de Piñera la situación del pueblo Mapuche ha empeorado, visto que su base de apoyo son precisamente los mismos empresarios agrícolas y forestales que durante décadas han participado en las acciones de represión y despojo de esta comunidad originaria. Con la evidente oposición del gobierno y la apatía y falta de movilización de la sociedad, existe un riesgo predecible que la atención a las demandas de los huelguistas sólo comience a ser concedida después de algún desenlace fatal. Eso sería un error dramático e inexcusable para cualquier país que aspira a construir una convivencia democrática mínima.

Fernando de la Cuadra
Sociólogo chileno, Miembro de la Red Universitaria de Investigadores sobre América Latina (RUPAL).

[1] Una cronología pormenorizada de estas ocupaciones y de otro tipo de manifestaciones (huelgas de hambre, marchas, tomas de caminos, tala de bosques, etc.) se encuentra en los diversos números de la revista del Observatorio Social de América Latina, publicada por CLACSO o en los diversos documentos del Observatorio de Conflictos Ambientales editados por la Casa de la Paz.

[2] Existen tres sucesos de graves consecuencias que han acaparado la atención de la opinión pública nacional e internacional. La primera fue el asesinato del estudiante Mapuche Edmundo Lemus (de 17 años) que recibió una bala disparada por las Fuerzas Especiales de Carabineros mientras participaba en una movilización pacífica de recuperación de tierras efectuada en el Fundo Santa Elisa de propiedad de la forestal Mininco, en las proximidades de Angol. A comienzos del 2008, el 3 de enero, murió a causa de una herida de bala disparada por la Policía, el joven activista Matías Catrileo (22 años). Otro caso que provocó gran consternación fue el asesinato del comunero Jaime Mendoza Collio (24 años), acontecido en agosto del año pasado, tras el desalojo policial de un fundo agrícola en Angol.

<http://alainet.org/active/40309>

Artículo de presse

Página web de la empresa Forestal Mininco

Historia de la empresa

El nacimiento de Forestal Mininco S.A. se remonta al año 1947. Por ese tiempo, la Fca. de Paños Bellavista de Tomé, una de las grandes empresas textiles vecindada desde fines del siglo pasado en esa ciudad portuaria, decide formar la sociedad Forestal Mininco S.A., teniendo como patrimonio inicial al fundo Pan Chico de alrededor de 600 hectáreas, ubicado en la localidad de Mininco, que corresponde a la parte sur de la actual Octava Región. Posteriormente incrementa su patrimonio comprando otros predios colindantes, con los que, hacia 1950, acumula unas 3.000 hectáreas en un solo año, dando inicio a las plantaciones de pino insigne en la zona.

Habiendo incrementado su patrimonio forestal en forma importante, a comienzos de 1957 la Fca. de Paños Bellavista de Tomé, propietaria de Forestal Mininco S.A., resuelve su venta a CMPC. Por esos años, Forestal Mininco ya comienza a perfilarse como futuro proveedor de madera para CMPC, puesto que "la Papelera" - como se la llamaba por ser prácticamente el único fabricante de papeles en el país - ya había iniciado sus 2 grandes proyectos de los años 50; la Fca. Celulosa de Laja en ese pueblo y la Fca. de Papel de Diarios Bío-Bío ubicada en San Pedro, Concepción.

Visión et misión

CMPC Forestal Mininco tiene por misión formar y administrar un patrimonio forestal que sustente en forma rentable y cuidadosa el desarrollo industrial de su empresa matriz.

Aspiramos a ser reconocidos nacional e internacionalmente como una empresa eficiente y productiva, que forma parte del complejo Empresas CMPC y comparte los valores fundamentales que esta defiende y promueve.

Son complementarios una clara orientación hacia nuestros clientes y una preocupación por compatibilizar nuestros legítimos objetivos económicos con los de carácter social que han engrandecido a la Compañía, y constituyen los pilares fundamentales sobre los cuales se seguirá cimentando nuestro crecimiento futuro.

Valores

Objetivo Económico

Debemos tener presente que nuestras empresas tienen como objetivo maximizar en el largo plazo el patrimonio de sus accionistas, a partir de los recursos humanos, naturales y financieros de que dispone, teniendo presente que la búsqueda del beneficio del complejo forestal-industrial integrado al que pertenecemos está por sobre nuestro propio beneficio como unidad de negocio.

Honorabilidad, Prestigio y Comportamiento

Somos herederos de la tradición de honorabilidad intachable en los negocios y del prestigio de su empresa matriz, CMPC. Por tanto es nuestro compromiso mantener y acrecentar este prestigio, que es uno de nuestros principales activos.

Por esto, el comportamiento en todos los niveles deberá caracterizarse por el respeto a los demás, la sobriedad, el fiel cumplimiento de los compromisos contraídos, una presentación personal acorde con la imagen de la empresa, y una actuación prudente pero firme, todo ello enmarcado rigurosamente en las normas legales vigentes.

<http://www.mininco.cl/icorporativa/indexcorporativo.htm>

Mapuches ocuparon predio de Mininco en Ercilla

Miércoles 1 de diciembre de 2010 | Actualizada 11:51 | Regional

Un grupo de 42 comuneros mapuches ocupó esta madrugada la hacienda Poluco Pidenco en la localidad de Ercilla, Región de la Araucanía, perteneciente a la compañía forestal Mininco.

La ocupación coincide con el comienzo de las faenas de la empresa sobre cosecha de árboles y reforestación de varias hectáreas afectadas por incendios forestales el verano austral pasado.

La hacienda Poluco Pidenco es una de las emblemáticas del conflicto mapuche de recuperación de tierras ancestrales pues ya a principios del año 2000 se produjeron allí diversos incidentes que terminaron con la entrega de parte del terreno a las comunidades de Temucuicui.

Ahora la comunidad de Tricauco, perteneciente al Parlamento Autónomo mapuche, inició este nuevo proceso de la reivindicación de tierras.

<http://www.lanacion.cl/mapuches-ocuparon-predio-de-mininco-en-ercilla/noticias/2010-12-01/114803.html>

Poema de Pablo Neruda

Del Cacique

LAUTARO era una flecha delgada.
Elástico y azul fue nuestro padre.
Fue su primera edad sólo silencio.
Su adolescencia fue dominio.
Su juventud fue un viento dirigido.
Se preparó como una larga lanza.
Acostumbró los pies en las cascadas.
Educó la cabeza en las espinas.
Ejecutó las pruebas del guanaco.
Vivió en las madrigueras de la nieve.
Acechó la comida de las águilas.
Arañó los secretos del peñasco.
Entretuvo los pétalos del fuego.
Se amamantó de primavera fría.
Se quemó en las gargantas infernales.
Fue cazador entre las aves crueles.
Se tiñeron sus manos de victorias.
Leyó las agresiones de la noche.
Sostuvo los derrumbes del azufre.

Se hizo velocidad, luz repentina.

Tomó las lentitudes del otoño.
Trabajó en las guaridas invisibles.
Durmió en las sábanas del ventisquero.
Igualó la conducta de las flechas.
Bebió la sangre agreste en los caminos.
Arrebató el tesoro de las olas.
Se hizo amenaza como un dios sombrío.
Comió en cada cocina de su pueblo.
Aprendió el alfabeto del relámpago.
Olfateó las cenizas esparcidas.
Envolvió el corazón con pieles negras.

Descifró el espiral hilo del humo.
Se construyó de fibras taciturnas.
Se aceitó como el alma de la oliva.
Se hizo cristal de transparencia dura.

Estudió para viento huracanado.
Se combatió hasta apagar la sangre.

Sólo entonces fue digno de su pueblo.